

LE MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.



MARSHI 15. — N° 28.

TE VEA NO TAHITI.

Mohana maia 15 no Tiurai 1885.

PAIX DE L'ABONNEMENT (paquet d'avance):	
Un an:	10 0/0
Six mois:	6 0/0
Trois mois:	4 0/0

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
AU BUREAU DES CONTRIBUTIONS,
Quai Napoléon, au coin de la rue Bachelard, 7, Papeete.

PAIX DES ANNONCES (au comptant):	
Les 20 premières lettres d'annonces par ligne et le ligne et	10 0/0
Au-delà de 20 lignes :	15 0/0
Les annonces renouvelées se paient la moitié de prix de la première insertion.	

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Déclaration.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Avis administratif. — Exposé de la situation de l'Empire (Suite). — Bulletin du *Messager* du 9 au 15 avril inclus. — Faits divers. — Vaseux. — Ministère de l'Intérieur. — Mouvements du parti. — Marche de Papeete. — Tabac de l'étranger. — Associations.

PARTIE OFFICIELLE.

Par décision en date du 10 juillet 1885, un congé de six mois est accordé à M. Poole, commissaire-priseur, pour se rendre en Australie.

PARTIE NON OFFICIELLE.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR.

Service de l'Enregistrement et des Domaines.

CURATELLE AUX SUCCESSIONS VACANTES.

Le public est prévenu que le mardi 25 juillet 1885, il sera procédé, dans l'une des salles du palais de justice à Papeete, à la vente aux enchères, au comptant et sans frais, par le vérificateur de l'enregistrement et des domaines, curateur aux successions vacantes, de divers objets mobiliers dépendant des successions des sieurs Georges Brown et Langlois.
Les créanciers desdites successions sont invités à produire leurs titres au curateur le plus tôt possible.

ADMINISTRATION DE LA MARINE.

Le brig-goélette anglais *Annie Laurie*, capitaine Dunn, arrivé de l'île Rorotonga (archipel de Cook) hier, 14 juillet, a apporté, à la nouvelle de la perte du trois-mâts-barque bretonis *Friedrich-Martin*, de 400 tonneaux.

Ce navire, qui venait des îles Maldives, sous le commandement du capitaine Haslaagan, avec un chargement de grana à destination de Belem, a été entraîné par les courants, le 22 mai dernier, sur les récifs de l'île Rorotonga, pendant qu'une partie de l'équipage se trouvait à terre occupée à faire de l'eau. Le navire a été entièrement perdu, mais on n'a heureusement à déplorer la perte d'aucun des marins qui le montaient.

EXPOSÉ DE LA SITUATION DE L'EMPIRE

PRÉSENTÉ AU SÉNAT ET AU CORPS LÉGISLATIF (Ensemble).

Agriculture.

Favorisée par le calme des esprits, agouillonée par la concurrence, l'agriculture s'avance d'un pas sûr et rapide dans la voie progressive et le Gouvernement s'efforce de la diriger par tous les moyens dont il dispose. Propriétaires, fermiers, négociants, sembleraient, aujourd'hui, comprendre que leur intérêt les pousse vers les améliorations. Aussi, d'année en année, l'institution des concours devient-elle plus populaire. Le cercle des concurrents s'élargit; cette participation générale à l'œuvre du progrès s'est traduite, en 1884, dans nos exhibitions agricoles régionales surtout, par un accroissement notable dans le nombre des animaux, des instruments et des produits présentés.

Le nombre des animaux exposés aux concours de 1859 était de 4,304; à ceux de 1862: de 6,283; à ceux de 1863, de 7,155. En 1864, ce nombre a atteint le chiffre de 7,789, presque le double de celui de 1859. Le nombre des instruments agricoles, qui était, dans les années précédemment indiquées, de 2,109, 4,365, et 5,690, n'a pas été moindre de 5,324 en 1864; le double environ des quantités accusées en 1859. Enfin, le chiffre des produits exposés sont montés, de 1,642, en 1859, à 2,293 en 1862, et 2,911 en 1864.

Les grandes primes d'honneur, accordées dès 1857 avec la plus vive sympathie, continuent à être disputées avec ardeur. Cette haute récompense, à laquelle douze départements sont appelés chaque année à prétendre, a conquis la popularité par l'émulation qu'elle excite, et provoque de tous côtés des efforts de la part de ceux qui veulent s'en rendre dignes.

Les subventions accordées aux associations agricoles permettent de faire descendre les encouragements de l'Etat jusqu'à ceux des petits cultivateurs ou des ouvriers agricoles qui, par leur situation, l'état de leurs ressources ou la modestie de leurs travaux, n'osent ou ne peuvent aborder les concours régionaux. Ces allocations donnent aux sociétés et aux comités agricoles l'influence morale qui leur est nécessaire pour propager les bonnes méthodes et assurer le progrès, cette base du développement de la production. A ce point de vue, le Gouvernement est heureux de constater qu'il est parvenu qu'il se voit souvent empêché de leur venir plus efficacement en aide, faute de ressources suffisantes.

L'étude des questions dont la solution intéresse au plus haut degré la production nationale s'est poursuivie, en 1884, avec la même ardeur et le même zèle que par le passé. De nouvelles recherches ont été faites dans plusieurs départements de l'Empire pour constater

l'existence de gisements de phosphates de chaux fossiles, précieux amendement qui est appelé à rendre de si grands services à l'agriculture de certaines contrées.

Une mission spéciale, confiée à l'un des hommes les plus compétents en matière de culture de nouvelles questions de viticulture et de vinification. Les esprits, tenus en éveil par des conférences publiques, se sont appliqués à la solution de problèmes du plus haut intérêt pour la production nationale. Les expériences commencées en 1863 pour constater les résultats de nouveaux modes de fécondation, soit des céréales, soit des arbres fruitiers, se sont continuées en 1884.

Désireux de trouver les moyens d'arrêter les désastres dont l'industrie sericole est victime depuis tant d'années, le Gouvernement avait traité avec un agriculteur étranger, sous réserve des approbations à entreprendre, pour l'acquisition d'un procédé des plus prompts l'invention, à guérir les vers à soie de la pébrine. Dans deux départements ces expériences ont eu lieu, et n'ont malheureusement donné que des résultats négatifs.

Enfin, l'attention du Gouvernement avait été appelée depuis longtemps sur la nécessité de multiplier les quantités de engrais et d'assurer la sécurité des transactions auxquelles donnait lieu l'emploi de ces matières fertilisantes. Après avoir recueilli des informations sur l'ensemble des faits qui devaient révéler l'importance des besoins et sur la situation économique de notre agriculture dans ses rapports avec le commerce des engrais, il a remis à une Commission spéciale le soin d'étudier la question. Cette Commission composée des hommes les plus compétents, a jugé utile, pour asseoir son opinion, de procéder à une enquête. Dans ce but, elle a appelé des agriculteurs, des fabricants et des marchands d'engrais, des chimistes, toutes les personnes, en un mot, qui pouvaient lui fournir d'utiles renseignements sur chacun des faits compris dans l'ensemble de ses études. Le Gouvernement, éclairé par un avis aussi soigneusement mûri, sera bientôt à même de proposer les mesures qui seront jugées utiles pour atteindre le but désiré.

En même temps, des négociations avec le Pérou, suivies par les soins du département des Affaires étrangères, assurent à l'agriculture une certaine diminution sur le prix du guano.

La situation du pays, au point de vue de la subsistance publique, est des plus prospères. La production du froment, en 1863, avait atteint le chiffre le plus élevé qui ait été constaté jusqu'ici par les statistiques officielles. Les circonstances atmosphériques ont été encore généralement assez favorables à la récolte de 1864, qui, en somme, paraît avoir été supérieure d'environ 5 à 6 p. %, au précédent d'une récolte moyenne; bien que quelques parties du territoire aient été moins bien partagées que d'autres.

A la suite de ces deux récoltes, le pays se trouve, en définitive, à sa disposition, des approvisionnements d'une abondance inépuisable, dont l'existence a dû nécessairement excroire une influence en baisse sur le cours des grains. Ce fait, exclusivement imputable à des événements naturels, a inspiré sur quelques points une certaine inquiétude à l'agriculture, et on a cherché à en trouver la cause dans la législation qui a remplacé le régime de l'échelle mobile.

Mais il est facile de se convaincre que, si le prix des grains s'est abaissé sur nos marchés, la concurrence des céréales étrangères n'est pour rien dans ce résultat, car, dans le courant de l'année dernière, les importations ont bien reculé hors de France, et cependant, pour la plus grande partie, de notre colonie algérienne, n'ont atteint qu'un chiffre insignifiant ou regard à celui de la consommation du pays; il n'a été introduit, en effet, pour la consommation intérieure, que 53,000 quintaux métriques par mois de froment en grains ou en farine, dont 32,900 quintaux envoyés de l'Algérie, tandis que la consommation mensuelle de froment atteint, en grains, le chiffre de 6 millions de quintaux. Ces importations ont été, d'ailleurs, compensées et bien au-delà par une exportation trois fois plus forte de blés indigènes, puisque les quantités de froment en grains ou en farine, entrées au dehors, se sont élevées à un chiffre de près de 110,000 quintaux métriques par mois.

Le système établi par le décret du 22 juin 1863, pour expérimenter l'application au commerce de la boulangerie du régime de la liberté, a été suivi pendant tout le cours de l'année 1864; à peu près partout les administrations municipales se sont associées à cette expérience par la suppression de la taxe officielle.

Cette réforme s'est accomplie sans difficultés sérieuses, et, si le système actuel n'a pas partout réussi à amener une réduction sur le prix du pain, c'est que la concurrence n'a pas pu sérieusement s'établir sous l'empire d'un régime qui laisse encore les municipalités en possession du droit de fixer le prix de vente du pain de première et d'un règlement de détail. Sur un grand nombre de points, d'ailleurs, et malgré ce grave obstacle, la réforme qui se poursuit a déjà eu d'heureuses conséquences. On a signalé des faits qui permettent de bien augurer de l'avenir, et on a pu observer que ces faits se produisaient plus particulièrement dans les centres de population où les autorités locales sont exercées franchement et résolument dans la voie libérale qui leur était indiquée.

La Commission spéciale instituée par le décret du 22 juin 1863 continue de suivre, avec toute l'attention que mérite une question aussi grave, les résultats produits par cette importante réforme, et étant chargée d'une enquête sur les faits qui s'y rattachent, particulièrement dans le département de la Seine.

LE MAGASIN DU MONTREUR UNIVERSEL.

[Bulletin de 7 avril 1865.]

Le 7 avril de la chambre des députés italienne, le ministre de l'intérieur a demandé que l'assemblée discutât le projet de suppression des corporations religieuses avant la dissolution du parlement. Il annonça que, dans le but de faciliter une solution, le gouvernement présenterait un amendement tendant à éliminer du projet les questions des biens ecclésiastiques. La chambre a décidé qu'elle s'occuperait de cette loi en même temps qu'elle poursuivrait l'examen de ce projet financier.

La chambre des communes s'est encore occupée de la question du Canada avant de s'ajourner au 24 avril. Quatre membres du conseil exécutif de ce pays doivent venir à Londres pour conférer avec le gouvernement de la métropole sur les moyens de défendre le royaume. Une interpellation a été adressée au ministre à propos du pavillon provisoire des duchés de l'Elbe. M. Layard a répondu que l'Angleterre n'est jamais intervenue dans le Slesvig-Holstei et qu'elle n'a rien à dire sur ce qui s'y passe actuellement. Il a fait observer que les duchés n'appartiennent plus au Danemark sans faire ensuite partie du territoire prussien, ou autrichien, et que, dans cette situation transitoire, un moyen leur était nécessaire; mais il ajoute qu'en reconnaissant ce pavillon, l'Angleterre n'a pas reconnu les droits ni de la Prusse, ni de l'Autriche, ni de la Diète. Les négociants de Manchester et de Bradford ont fermé leurs magasins en signe de deuil, le jour des funérailles de M. Richard Cobden.

D'après les nouvelles de la capitale, reçues par le ministre de la marine, et qui vont jusqu'à 3 mars, la situation de notre établissement était des plus satisfaisantes. La reconnaissance militaire faite jusqu'à Gia-pou avait donné les meilleurs résultats et assuré la tranquillité sur toute la frontière de la Province de Bien-hoa. D'un autre côté, le lieutenant de vaisseau Chevalier, aide de camp du gouvernement, envoyé à Hanoï pour informer le roi Toudie de la résolution du gouvernement de l'Empereur de maintenir le traité de 1862, était revenu à Saigon. Cet officier aurait été parfaitement accueilli; toutes les satisfactions ont été données aux différentes réclamations que le contre-amiral de la Grandière avait chargé de présenter. Le gouvernement annamite s'est engagé à observer fidèlement les stipulations du traité de 1862, et à donner au roi Toudie de la résolution du gouvernement de la France pour poursuivre sous les aquilons. Un nouvel acompte de 4,400,000 fr. sur l'indemnité due à la France et à l'Espagne a été remis à bord de la corvette le *Comoo*, mouillée à Tourane, et sera expédié par le prochain courrier. Le contre-amiral Rose, nommé au commandement en chef de la division navale des mers de Chine, étant arrivé à Hanoï le 25 février, le chef de service général exercera par intérim les fonctions de gouverneur de la Cochinchine pendant l'absence du contre-amiral de la Grandière, qui, ayant obtenu un congé, devait partir à la fin du mois de mars.

[Bulletin de 10 avril.]

Le gouvernement du roi Victor-Emmanuel poursuit avec activité l'œuvre d'unification législative. Une commission vient d'être instituée dans le but de coordonner dans les codes les dispositions particulières des lois en vigueur dans les royaumes. Elle est, en outre, chargée de proposer les mesures nécessaires pour faciliter la complète application des modifications ainsi déterminées.

Le ministre des finances de Hanovre a annoncé à la chambre des députés que le gouvernement avait résolu de faire construire aux frais de l'État la section du chemin de fer de Hanbourg à Paris qui se trouve sur le territoire hanovrien. Des négociations ont été en cours pendantes avec la Prusse, et le gouvernement a fait présenter qu'il présenterait peut-être encore, dans le courant de la session, les projets de loi relatifs à cette voie de communication.

Une dépêche de Belgrade annonce que le prince de Serbie, voulant reconnaître les services rendus par M. Cobden à la civilisation et à la Serbie en particulier, a nommé le 7 avril ministre au honneur de l'illustre économiste dans diverses églises de Belgrade.

Les avis de l'Inde signalent un important succès remporté par les Anglais contre les indigènes du Bhootan. Le brigadier-général Tomba s'est emparé, le 2 avril, de la forteresse Wedagint en infligeant à l'ennemi des pertes considérables.

[Bulletin de 11 avril.]

Les confédérés ont essayé sur deux points de rompre le cercle qui se resserre autour de Richmond. Trois divisions ont attaqué devant Petersbourg les positions de Grant. Après un premier succès, les séparatistes ont dû céder le terrain devant un retour offensif. Des deux côtés, on s'attribue l'avantage dans cette affaire qui parait avoir été sanglante et acharnée. Les télégrammes s'accordent pourtant à indiquer que Lee est retiré dans ses lignes. Une proclamation de Sherman annonce d'autre part que le combat, commencé le 19, a repris le 21 mars, et que, quoiqu'il soit très meurtrier, les confédérés ont été battus sur leur propre terrain. Ce général ajoute que les confédérés se retirent en désordre, que Goldsboro est occupé, et que le résultat de la campagne lui est acquis.

Les journaux de Vienne affirment que le cabinet autrichien aurait demandé au gouvernement prussien des explications relatives à l'excès fait à la chambre des députés de Berlin par le ministre de la guerre, lors de la présentation du budget de la marine. On sait qu'il est résulté des paroles de M. de Roon que certains députés étaient accablés par l'intention qu'aurait la Prusse de garder et de fortifier le port de Kiel.

En ajournant la discussion de l'article 2 du projet de loi sur les chemins de fer, la chambre des députés italienne avait décidé qu'elle passerait à l'examen de l'article 4, relatif aux chemins de fer des provinces méridionales. La télégraphie privée annonce l'adoption de cet article dans la séance du 9 avril. On sait que le ministre a déclaré qu'il considérait le vote de la loi comme une question de cabinet. Le président du conseil a répondu que la chambre avait repoussé cette déclaration en disant qu'elle avait pour but d'empêcher une coalition d'intérêts locaux tendant à exercer une pression sur le gouvernement.

[Bulletin de 12 avril.]

On mande de Lisbonne que le roi, après avoir accepté la démission du cabinet de Loulé, a fait appeler le marquis de Sa Bandeira.

On sait qu'une commission de quatre membres a été chargée de rechercher les moyens d'amener une entente entre les chambres et le gouvernement sur le projet concernant le renouveau de la loi fondamentale du royaume. Cette tentative a échoué. Les con-

clusions du rapport de la commission ont été adoptées par la première chambre (Landsting), mais repoussées par la deuxième (Rikething); il en résulte que le projet du gouvernement demeure rejeté. Cet état de choses constitue un conflit constitutionnel sur lequel, disent les députés privés, le gouvernement n'a pas encore pris de résolution.

Des courriers de New-York, datés du 4^e avril, annoncent que le grand armée fédérale a commandé son mouvement offensif contre Richmond. On avait attendu la canonnade d'engager sur toute la ligne, et l'on s'attendait à une bataille générale. Rien de nouveau n'est signalé de Sherman, mais les opérations sont entamées contre Mobile. Des bruits de paix, qui s'étaient répandus par suite d'une entrevue de Mm. Lincoln et Seward avec le général Grant à City Point, ne se contraignent pas.

A la suite de la pacification de la République orientale et du rétablissement des bonnes relations entre le gouvernement de ce pays et l'empire du Brésil, les Français résidant à Montevideo se sont réunis le 26 février au théâtre Solis, afin de témoigner à l'amiral Chaigneau et à la division navale française leur reconnaissance pour les services que nos marins ont rendus à la cause de l'ordre pendant la durée des hostilités et des négociations qui ont amené la paix.

C'est, en effet, grâce à l'attitude ferme et conciliante de l'amiral français, et aux mesures qu'il a prises de concert avec les commandants des marines étrangères, que le désarmement des patins a pu s'effectuer sans que l'ordre public ait été troublé. La réunion, après avoir exprimé avec chaleur ses sentiments envers S. M. l'Empereur Napoléon, a voté par acclamations l'offre d'une épée d'honneur à l'amiral Chaigneau.

[Bulletin de 15 avril.]

La discussion du projet de loi sur la vente et la réorganisation des chemins de fer a continué au parlement italien. Sur une interpellation, le général La Marmora a déclaré d'abord que le ministre faisait du vote de la loi une question de cabinet.

La session du Rigsraad danois s'est close. Le message du roi exprimant le regret que les modifications de la Constitution aient été rejetées, il exprime le vœu que Dieu éloigne les dangers qui pourraient résulter pour le pays de la situation actuelle. Des démonstrations en faveur du Daumark ont eu lieu à Flensbourg, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du roi Christian.

Pur un second intervenu en 1863, le gouvernement hellénique s'est engagé à verser annuellement au roi George, en trois coupes garanties de l'emprunt de 1862, une somme de trois cent mille francs pour le service de la dette laissée à leur charge. Depuis qu'il est conclu, cet arrangement n'avait encore eu son effet que pour une seule année.

La Grèce vient de reprendre l'exécution, sous la réserve stipulée dans le traité qui confère la couronne au roi George, et en vertu de lequel les créanciers des trois emprunts de 1854, 1855 et 1856, ont le compte qui lui est dû une somme de cent mille francs destinée à former un supplément à la liste civile du roi. En conséquence, le ministre grec a remis à chacun des représentants des trois coupes des valeurs pour une somme de deux cent mille francs, qui sera considérée comme affectée au budget hellénique de l'année 1864.

La Porte Ottomane a introduit dans l'une des provinces turques du Danube des améliorations importantes qui méritent d'être remarquées. Les divers sandjaks formant le gouvernement de Silistrie ont été constitués en un département soumis à une organisation nouvelle sous le nom de *Vilayet du Danube*. Toute l'administration sera désormais centralisée à Koutchouk, qui devient le chef de lieu du département. Cette mesure a pour but d'accélérer les affaires et de diminuer le nombre de celles qui étaient portées à Constantinople, n'a été prise qu'à titre d'essai. Il est question cependant d'appliquer le même système au gouvernement de la Syrie et à celui d'Erzeroum, et si l'expérience réussit, de l'adopter pour l'ensemble de l'empire. Rien n'est changé, d'ailleurs, à ce qui se pratique actuellement en Turquie pour la nomination des fonctionnaires, mais les immunités dont jouissent les sujets étrangers sous la protection des capitulations.

[Bulletin de 14 avril.]

La chambre des députés d'Italie a adopté l'ensemble du projet pour la vente et la réorganisation des chemins de fer à la majorité de 136 voix contre 88. Le ministre de la justice a déposé ensuite les amendements au projet de loi relatif aux corporations religieuses et insisté pour que l'assemblée l'examinât avant la fin de la session. La chambre a approuvé dans la même séance une convention postale conclue entre l'Italie et les États-Unis d'Amérique.

Une dépêche privée de Berlin annonce que le projet de loi relatif à la flotte a été présenté à la chambre des députés. Le plan comprend la construction de 10 frégates cuirassées, 10 batteries blindées, 39 corvettes et avisos. L'ensemble des dépenses est évalué à une somme de 31,534,000 tinsler, réparti sur une période de douze ans.

L'entrée des céréales étrangères en Portugal est autorisée momentanément paiement d'un droit de 600 reis par quintal métrique.

Le *Morning Post* publie la notification de la levée du blocus de Montevideo faite par l'amiral lorden Harris le 21 février. L'amiral avait contre-amiral anglais Elliot, et datée du 21 février dernier.

[Bulletin de 15 avril.]

Dans la séance du 11 avril au sénat espagnol, M. Calderon Collantes a déclaré vouloir adresser au gouvernement une interpellation touchant les tristes événements dont la capitale venait d'être le théâtre. Le ministre de l'intérieur a répondu que le gouvernement, usant de son droit, ajournait toute réponse à cette interpellation. Toutefois, dès à présent, a dit le ministre, je dois déclarer que la troupe n'a fait usage de ses armes qu'après avoir reçu des provocations et avoir été en but à une attaque nationale. Elle n'est venue dans la nécessité de repousser la force par la force. Lorsque le jour de la discussion sera arrivé, je me fais fort, a-t-il ajouté, de prouver de quel côté est partie l'agression et qui en encoura la responsabilité. L'ordre est complètement rétabli à Madrid.

Le *Morning Post*, en publiant la dépêche que M. Drouyn de Lhuys a adressée au prince de la Tour d'Auvergne, ambassadeur de France à Londres, à l'occasion de la mort de M. Cobden, l'accompagne de réflexions intéressantes sur les bons rapports des deux nations.

La commission de la chambre des députés italienne chargée d'examiner les projets financiers soumis au parlement par M. Sella, et dont la discussion a commencé avant-hier, a proposé de reporter la détermination à l'imposé sur l'impôt sur le revenu. La commission demande aussi que Livourne, Ancône et Messine ne cessent d'être ports francs qu'à partir du 1^{er} janvier 1868.

Des dépêches du Pérou signalent des mouvements révolutionnaires

